



Expériences pratiques dans la lutte contre la fraude et la corruption

Séminaire EURORAI du 8 juin 2012 à Bordeaux

Christian MELLY, chef de service

de l'Inspection des finances du Canton du Valais (CH)

Table des matières

- 1. Gestion déloyale / corruption / complicité**
- 2. Réforme législative**
- 3. Irrégularités / construction d'un bâtiment communal**
- 4. Facturations fictives dans une commune**
- 5. Détournements de fonds dans une commune**
- 6. Malversations au détriment d'une commune**
- 7. Considérations finales**

1. Gestion déloyale / corruption / complicité

✚ Origine de l'affaire :

- Fausses factures (à double)
- Accord entre un entrepreneur et le chef de service de l'entretien des routes
- Le chef de service rétrocédait des bulletins de livraison d'enrobés pour qu'ils puissent être utilisés à nouveau
- Facturation en fin d'année par l'entrepreneur en annexant les bulletins de livraison remis par le chef de service
- Les factures de fin d'année étaient visées uniquement par le chef de service

1. Gestion déloyale / corruption / complicité

- ✚ Ces fausses factures étaient enregistrées dans la comptabilité de l'entreprise
- ✚ Répartition des montants détournés entre l'entrepreneur et le chef de service via un compte au noir de l'entreprise
- ✚ Sur une période de 4 ans, le chef de service a retourné 47 bulletins de livraison à l'entrepreneur
- ✚ Avec ces bulletins de livraison, l'entrepreneur a établi 7 fausses factures pour un total de Fr. 613'000.00

1. Gestion déloyale / corruption / complicité

112/

FA	12.213	88.998.25
	12.214	56.147.30
		<hr/>
Fels 4.2%		145.145.55
		5.850.55
		<hr/>
Fimpôt 20%		139.295.00
		27.895.00
		<hr/>
		111.400.00
		<hr/>

50% = 55.700.-

arrondi à 56.000.-

[Signature]

[Signature]

1. Gestion déloyale / corruption / complicité

Noirs 1976		112/114
2 504	87.400.80	
2 506	71.007.60	
2 509	44.063.40	
	<u>202.471.80</u>	
net	70 %	= <u>141.730.-</u>
2 Parts de		= <u>70.865.-</u>

1. Gestion déloyale /corruption / complicité

Années	Bons utilisés deux fois				1ère facture établie avec ce bon			2ème facture fictive établie avec ce bon			valeur facturée à double
	no.	date	visa	tonnage	no.	date	visa	no.	date	visa	
	33214	10.06.		148 AB12	10855	19.07.					10'833.60
	33226	22.06.		24 AB12	10856	16.07.					1'756.80
	33230	23.06.		35 AB12	10856	16.07.					2'562.--
	33231	24.06.		36 AB12	10856	16.07.					2'635.20
	33235	28.06.		219 AB12	11099	9.08.					16'030.80
	33239	30.06.		201 AB12	11099	9.08.					14'713.20
	33375	6.09.		216 AB12	11752	18.10.					15'811.20
	33386	14.09.		210 AB12	11752	18.10.					15'372.--
	33387	15.09.		105 AB12	11752	18.10.		12'504	21.12.76		7'686.--
	33283	21.10.		210 AB16	11991	16.11.					14'637.--
	33314	16.07.		102 AB12	11098	9.08.					7'466.40
	33348	12.08.		153 AB12	11402	8.09.					11'199.60
	33357	24.08.		147 AB12	11404	8.09.		12'509	21.12.76		10'760.40
	33843	9.07.		3619AB16	11110	6.08.					25'224.40
	33855	non ir		913AB10	11070	9.08.					6'683.20
	33867	13.08.		5322AB16 27AB10	11416	9.09.		12'506	21.12.76		39'100.--
	21166	9.10.		237 AB12	11894	19.11.					17'348.40
	21802	18.08.		135 AB12	11489	22.09.					9'882.--
	98662	17.06.		209 AB12	10837	9.07.					15'298.80
	98700	11.07.		210 AB12	10975	28.07.					15'372.--
	98705	16.07.		129 AB12	11174	19.08.					9'442.80
	98719	23.07.		234 AB12	11174	19.08.					17'128.80
	98740	6.08.		48 AB12	11489	22.09.		12'213	15.12.75		3'513.60
	21910	25.07.		1709AB16 1287AB10	11173	21.08.					21'332.60
	21931	13.08.		2302AB16	11463	18.09.					16'044.95
	21943	5.09.		2101AB16 545 AB6	11585	20.10.		12'214	15.12.75		18'131.40

1. Gestion déloyale / corruption / complicité (autres aspects concernés)

- ✚ Commerce de glissières de sécurité
- ✚ Association entre l'entrepreneur, le chef de service et un officier de police
- ✚ Acquisition puis revente à l'Etat de glissières de sécurité
- ✚ Société écran, seul fournisseur du Service de l'entretien des routes pour ces glissières
- ✚ Chiffre d'affaires de Fr. 4.7 mios pour un coût d'achat de Fr. 2.8 mios
- ✚ Bénéfice réparti de Fr. 1.6 mios entre les trois acteurs

1. Gestion déloyale / corruption / complicité (autres aspects concernés)

- ✚ Des irrégularités ont également été commises dans d'autres domaines
- ✚ Procédures similaires constatées lors de l'achat de peinture pour le marquage des routes, de bornes de signalisation, de motos et pour la gestion de chantier :
 - quantités fictives
 - métrés fictifs ou majorés
 - destruction de pièces

1. Gestion déloyale / corruption / complicité

✚ Jugement de 1^{ère} instance, les 3 principaux acteurs ont été condamnés à 8 ans de réclusion notamment pour :

- entrepreneur :

Escroquerie, faux dans les titres, complicité de faux, recel, **instigation** à gestion déloyale des intérêts publics, **corruption**, suppression de titres

- chef de service et officier de police

Idem avec différence sur **gestion** déloyale des intérêts publics, **corruption passive**

Cinq autres personnes, non fonctionnaires, ont été condamnées à des peines plus légères

Table des matières

- 1. Gestion déloyale / corruption / complicité**
- 2. Réforme législative**
- 3. Irrégularités / construction d'un bâtiment communal**
- 4. Facturations fictives dans une commune**
- 5. Détournements de fonds dans une commune**
- 6. Malversations au détriment d'une commune**
- 7. Considérations finales**

2. Réforme législative

- ✚ Adoption en 1980 par le Parlement d'une nouvelle loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton
- ✚ Procédure de paiement redéfinie, acheminement et oblitération de toutes les pièces justificatives (y c. bulletin de livraison)
- ✚ L'IF n'est plus rattachée au Département des finances et devient un organe de contrôle indépendant et autonome

2. Réforme législative

- ✚ L'IF est l'organe administratif supérieur du canton en matière de contrôle de la gestion financière et de la réalisation des mandats de prestations
- ✚ L'IF a **tout pouvoir d'investigation** et peut effectuer son contrôle à l'improviste et en tout temps, sur sa propre initiative....
- ✚ Lorsque l'IF constate **une éventuelle infraction pénale** qui se poursuit d'office, elle en informe immédiatement le juge compétent....

Table des matières

1. Gestion déloyale / corruption / complicité
2. Réforme législative
3. Irrégularités / construction d'un bâtiment communal
4. Facturations fictives dans une commune
5. Détournements de fonds dans une commune
6. Malversations au détriment d'une commune
7. Considérations finales

3. Irrégularités / construction d'un bâtiment communal

+ Contexte :

- Commune surendettée, examen par l'IF
- Construction de la maison communale par une société anonyme détenue à 100% par la commune
- Contrat d'entreprise générale avec l'architecte (Fr. 20 mios)
- Dossier au bénéfice d'un crédit LIM (prêt sans intérêts, cautions) octroyé par l'Etat
- Président, personnalité politique suisse

3. Irrégularités / construction d'un bâtiment communal

- ✚ La commune devait remettre un décompte de construction pour pouvoir bénéficier d'un crédit LIM
- ✚ Pour satisfaire à cette demande, l'architecte a établi un récapitulatif des coûts pour un montant total de Fr. 22.2 mios
- ✚ Lors de notre analyse, il a été constaté que, sur ce récapitulatif, figuraient des factures de Fr. 5.3 mios payées directement par la société aux prestataires

3. Irrégularités / construction d'un bâtiment communal

15

BKP Nr.	Rechnungsdatum	Firma	Bezeichnung	Rechnungsbetrag	Zahlung	Zahlungsdatum
9		AUSSTATTUNG				
90	21.06.95	Möbel Siz, Visp	Möbel	30'915.85	26'303.85 4'397.30 214.70	20.07.95 20.07.95 18.09.95
90	31.08.95	Arnold & Partner, Olten	Möbel	1'648.60	1'648.60	18.09.95
90	15.03.95	Edak, Dachsen	Möbel	199.00	199.00	20.07.95
90	25.07.95	Heimgartner, Wil	Möbel	8'395.60	8'395.60	18.09.95
90	30.05.95	Signal, Sion	Möbel	1'350.70	690.70 660.00	22.12.94 20.07.95
90	22.05.95	Telecenter, Leukerbad	Möbel	10'191.50	500.00 9'691.50	22.12.94 20.07.95
				22'434'947.05	22'110'689.00	

Der Architekt



3. Irrégularités / construction d'un bâtiment communal

Kostenzusammenstellung für IHG Darlehen Unterzeichnet von			Auszug Zahlungsaufträge AG			
ZA-Datum	Zahlung	Begünstigter	Valuta	RK	SBG	RK & SBG
				15.920.00.03 25.920.01	303.858.07 A	
17.01.92	15'000.00	Schnyder Vitus				
25.05.93	129'000.00	Schnyder Vitus	07.07.93		129'000.00	129'000.00
14.06.93	190'000.00	Schnyder Vitus	20.09.93		190'000.00	190'000.00
29.09.93	120'592.80	Schnyder Vitus	11.11.93	120'592.80		120'592.80
15.12.93	35'327.80	Schnyder Vitus	07.02.94	35'327.80		35'327.80
24.05.94	38'032.60	Schnyder Vitus				
26.07.93	400'000.00	Schmalz AG	26.07.93		400'000.00	400'000.00
14.09.93	350'000.00	Schmalz AG	01.10.93		350'000.00	350'000.00
12.10.93	350'000.00	Schmalz AG	12.10.93		350'000.00	350'000.00
22.11.93	400'000.00	Schmalz AG	02.12.93	400'000.00		400'000.00
15.12.93	400'000.00	Schmalz AG	23.12.93	400'000.00		400'000.00
31.01.94	400'000.00	Schmalz AG	07.02.94	400'000.00		400'000.00
03.06.94	181'287.30	Schmalz AG				
14.06.94	200'000.00	Schmalz AG				
07.07.94	400'000.00	Schmalz AG				
04.08.95	500'000.00	Schmalz AG				

3. Irrégularités / construction d'un bâtiment communal

- ✚ Il n'était pas plausible que des factures payées directement par la société figuraient également dans le récapitulatif établi par l'architecte pour justifier le montant en lien avec le contrat d'entreprise générale
- ✚ **Ce constat était l'élément déclenchant pour déposer notre rapport auprès du juge (constat par l'IF d'une éventuelle infraction pénale)**
- ✚ Le décompte définitif remis à la société représentait un coût de Fr. 28 mios c.r., somme qui a été versée à l'entrepreneur général et comprenant les Fr. 5.3 mios précités

3. Irrégularités / construction d'un bâtiment communal

- ✚ L'enquête pénale a conclu à un enrichissement illégitime de l'ordre de Fr. 12 millions au détriment de la commune
- ✚ Une rétrocession de l'ordre de Fr. 4.5 millions de l'architecte au président
- ✚ La justice a condamné notamment l'architecte pour escroquerie à 2½ ans de prison ferme, le président pour escroquerie et gestion déloyale des intérêts publics à 4½ ans et le secrétaire communal à 8 mois avec sursis pour complicité dans la gestion déloyale

Table des matières

1. Gestion déloyale /corruption / complicité
2. Réforme législative
3. Irrégularités / construction d'un bâtiment communal
4. Facturations fictives dans une commune
5. Détournements de fonds dans une commune
6. Malversations au détriment d'une commune
7. Considérations finales

4. Facturations fictives dans une commune

- ✚ Il a été porté, dernièrement, à notre connaissance un nouveau cas de corruption dans une commune
- ✚ Une procédure pénale a été ouverte à l'encontre de l'ancien responsable du service des eaux de la commune
- ✚ Il est soupçonné, avec la complicité d'une entreprise, d'avoir pendant 10 ans fait établir de fausses factures (sans prestations) à l'intention de la commune
- ✚ Le préjudice financier est estimé entre 2 et 3 millions de francs
- ✚ Le responsable financier de la commune, qui n'est pas impliqué dans cette affaire, a été licencié pour ne pas avoir assumé la surveillance financière de manière appropriée

Table des matières

1. **Gestion déloyale / corruption / complicité**
2. **Réforme législative**
3. **Irrégularités / construction d'un bâtiment communal**
4. **Facturations fictives dans une commune**
5. **Détournements de fonds dans une commune**
6. **Malversations au détriment d'une commune**
7. **Considérations finales**

5. Détournements de fonds dans une commune

- ✚ Dans le but et le dessein d'améliorer sa situation professionnelle, X a contrefait un certificat d'employé de commerce pour être engagé à la commune
- ✚ Pour satisfaire aux exigences posées à son engagement définitif au poste de comptable de la commune, il a contrefait le brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité

CURRICULUM VITAE

Nom, Prénom
 Adresse
 Téléphone
 Date de naissance
 Etat civil
 Confession
 Langues

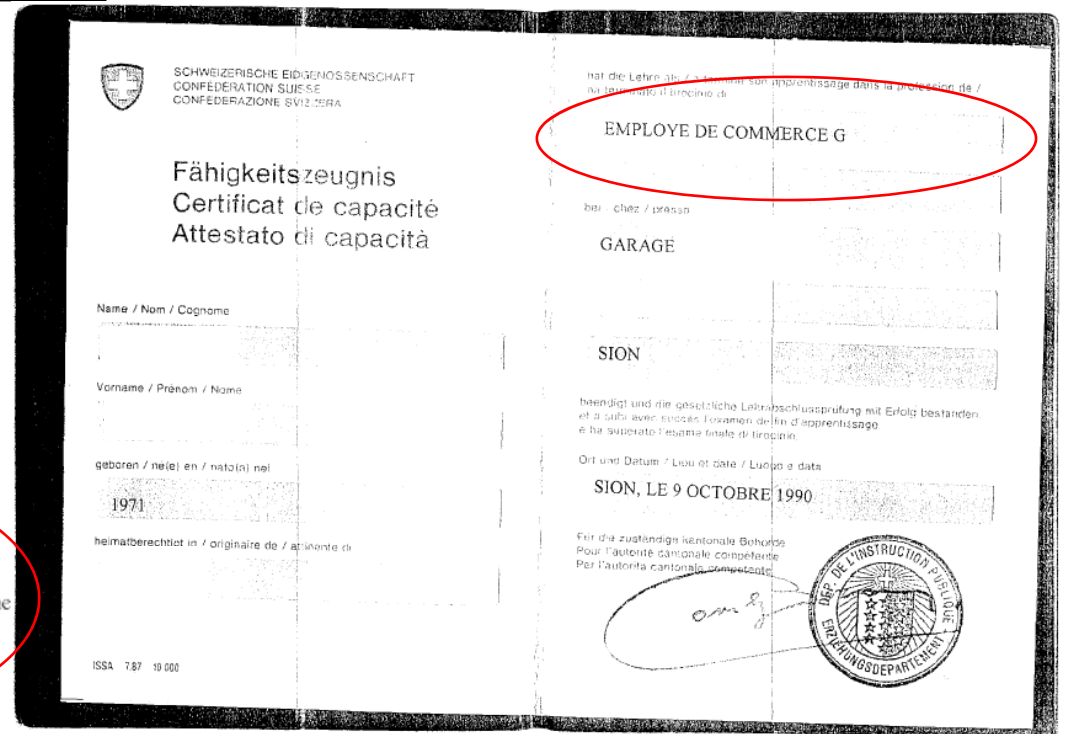
Célibataire
 Catholique
 Français (langue maternelle)
 Allemand (connaissances scolaires)

Ecoles suivies

Ecole primaire, 6 ans à
 Ecole secondaire, 3 ans à
 Certificat de capacité : employé de commerce G
 Diplôme : comptabilité - informatique à l'école Valformatique
 Certificat d'expert en assurances
 Brevet fédéral sur les fonds de placement (IAF)
 Utilisateur en informatique SIZ

Activités

Employé de commerce au garage de Valère à Sion
 du 01.06.1987 au 31.09.1991
 Secrétaire comptable chez Cartarex à Sion
 du 01.10.1991 au 31.01.1993
 Employé de commerce chez Arval Cosmetic Suisse à Conthey
 du 01.02.1993 au 31.12.1995
 Expert en assurances à la Bâloise à Sion
 du 01.10.1996 au 31.12.2001
 Collaborateur au service interne à la Bâloise assurances à Sion
 du 01.01.2002 au 31.03.2003
 Taxateur auprès de l'administration cantonale du Valais à Sion
 du 01.04.2003 à ce jour



FORMULE DE CANDIDATURE

SOCIÉTÉ ANONYME

CONFIDENTIEL

Inscription pour une place de _____

Nom _____ Prénom _____

Rue Av. de la Gare _____ Domicile _____

Date de naissance : 77 _____ Lieu de naissance _____

Lieu d'origine _____ Filiation _____

Nationalité Suisse _____ Etat civil Célibataire

No de téléphone _____ Situation militaire Soldat Div. 1.10

Enfants Nom _____ Né le _____

Nom _____ Né le _____

Nom _____ Né le _____

Etat de santé excellent bon mauvais Casier judiciaire vierge chargé

Permis de travail _____

Hobby _____

FORMATION

Ecoles primaire _____ Année _____

secondaire _____ Année _____

_____ Année _____

Apprentissage peintre en automobile Année _____

_____ Année _____

Diplôme _____ Année _____

_____ Année _____

Stage professionnel magasinier _____

Curriculum Vitae

Nom : _____

Prénom : _____

Domicile : Av. de la Gare 70, 1

Date de naissance : _____

Filiation : _____

Etat civil : célibataire

Scolarité : 6 ans d'école primaire à
3 années d'école secondaire a

Apprentissage : 3 années de peintre en automobile

Expérience : 1 année de peintre en automobile
1 année de magasinier

Références : Carrosserie Balet-Boulnoix à Sion
Maison Cartarex à Sion

Commune de

De: Commune de
Envoyé: vendredi 30 juin 2006 07:50
À: Jean-Pierre
Objet: TR : Selon téléphone de ce jour

Avec mes meilleures salutations

Commune c
Service comptabilité

-----Message d'origine-----

De : Heinz Fux [mailto:heinz.fux@admin.vs.ch]
Envoyé : jeudi, 29. juin 2006 15:33
À : Commune c
Objet : Selon téléphone de ce jour

Cher Monsieur

Comme convenu par téléphone, je vous transmets l'e-mail que nous avons reçu par erreur.

L'ensemble du service des contributions et moi-même s'associons pour vous féliciter et nous vous souhaitons plein succès pour la suite de votre activité.

Comme je vous l'ai déjà dit, lors de votre départ, si vous décidez un jour de changer d'orientation professionnelle, la porte de notre service est toujours ouverte, car nous avons toujours besoin de gens formés et motivés.

Je vous présente, Monsieur, mes meilleures salutations.

Fux Heinz
Adjoint et chef du personnel
Planta 577
Avenue de la Gare 35
1950 Sion
heinz.fux@admin.vs.ch
Tél. 027 606 2456 Fax 027.606.24.54
www.vs.ch

arval
SOCIÉTÉ ANONYME

CERTIFICAT

DIRECTION

1951 Sion Suisse, le 2 janvier 1996

Nous attestons que

MONSIEUR

né le 07.12.1971 a travaillé dans notre entreprise du 01.02.1993 au 31.12.1995 en qualité d'aide comptable.

Pendant cette période, Monsieur _____ a collaboré à la tenue de notre comptabilité et au bouclage des comptes. Il a également participé au contrôle de nos statistiques.

Nous avons pu, ainsi que tous ses collègues, nous féliciter de son travail et des relations toujours cordiales qu'il a entretenues au cours des ans passés chez nous.

Monsieur _____ nous quitte à sa demande, libre de tout engagement à notre égard, à l'exception toutefois du secret professionnel tel que défini par le Code des Obligations et le règlement d'entreprise.

Nous formulons à son endroit, nos vœux les meilleurs pour son futur et souhaitons que toutes ses aspirations se réalisent à sa pleine satisfaction.

arval s.a.
Y. Panchar
Y. Panchar
Directeur-adjoint

arval
SOCIÉTÉ ANONYME

CERTIFICAT

DIRECTION

1951 SION SUISSE, le 2 janvier 1995

Nous attestons que

Monsieur _____

né le 07.12.1971 a travaillé dans notre entreprise du 23.08.1993 au 31.01.1996 en qualité d'employé de fabrication.

Pendant cette période, Monsieur _____ a été chargé de la préparation de nos formules cosmétiques ainsi que de la fabrication de certains produits. Il a également participé au travail de contrôle d'entrée de nos matières premières.

Nous avons pu, ainsi que tous ses collègues, nous féliciter de son travail et des relations toujours cordiales qu'il a entretenues au cours des ans passés chez nous.

Monsieur _____ nous quitte à sa demande, libre de tout engagement à notre égard, à l'exception toutefois du secret professionnel tel que défini par le Code des Obligations et le règlement d'entreprise.

Nous formulons à son endroit, nos vœux les meilleurs pour son futur et souhaitons que toutes ses aspirations se réalisent à sa pleine satisfaction.

arval s.a.
Y. Panchar
Y. Panchar
Directeur-adjoint

5. Détournements de fonds dans une commune

- ✚ Il s'en est suivi un licenciement puis un mandat a été donné à l'IF par la commune
- ✚ Les contrôles effectués ont permis de constater que de nombreuses malversations avaient été effectuées par cette personne (exemples) :
 - Facture payée volontairement à double
 - Paiement d'une facture de Fr. 96'365.85 au mois de décembre - une 2^{ème} fois au mois de janvier
 - Versement de ce même montant au mois de février sur son compte privé avec indication « achat terrain » (détournement)
 - Remboursement au mois de mars par l'entreprise du montant payé à double
 - Le montant prélevé indûment et la somme remboursée par l'entreprise ne sont pas enregistrés dans les comptes (compensation théorique)

Für den Kontoinhaber
 Pour le titulaire du compte
 Per il titolare del conto
 Zu Lasten von /Au débit de /A debito di

19-713-1 No 30010114
 Caisse communale [REDACTED]

600.- Frais téléphone Eric [REDACTED]
 240.- Rouviert Commission Gds [REDACTED]

600'000.- Transfert ✓

8328 70 Reason/Import

totalbetrag/Montant total/Importo totale

609768.00

Anzahl Zahlungsbelege
 Nombre de titres de paiement
 Numero giustificativi di pagamento

Ausstelldatum
 Date d'émission
 Data di emissione

140205

Zu belasten am
 Date du débit
 Da addebitare il

oder sofort nach Erhalt
 ou immédiatement après réception
 oppure immediatamente all'arrivo

PostFinance
 DIE POST

Einzahlung Giro + Versement Virement + Versamento Girata +

Einzahlung für /Versement pour /Versamento per

UBS SA

1000 Lausanne
 cpte n° 265-556038.B1P
 Commune de Conthey

8 0 _ 2 _ 2

5 0 3 6 3 4 1 5

110

Zahlungsweg /Motif versement /Motivo versamento

Transfer

Giro aus Konto
 Virement du compte
 Girata dal conto

Erbezahlt von /Versé par /Versato da

Administration communale

[REDACTED]

Einzahlung Giro + Versement Virement + Versamento Girata +

Einzahlung für /Versement pour /Versamento per

Banque Cantonale du Valais

1950 Sion
 cpte n° Z 02.031.355-6

1 9 _ 8 1 _ 6

9 6 3 6 5 8 5

110

Zahlungsweg /Motif versement /Motivo versamento

Achat de terrain

Giro aus Konto
 Virement du compte
 Girata dal conto

19-731-1

Erbezahlt von /Versé par /Versato da

Administration communale

[REDACTED]

5. Détournements de fonds dans une commune

- ✚ Sur les formulaires standards remis par la banque ou la poste, seuls le montant, le nombre de bulletins de versement et la date du débit sont indiqués
- ✚ En utilisant ces formulaires types et en ne demandant pas des avis de débit détaillés, cette personne a pu effectuer des versements sur son propre compte. L'avis de débit global remis par la poste ou la banque ne permettait pas d'identifier les bénéficiaires (changement de bulletin de versement après signature de l'ordre de paiement par le président)

5. Détournements de fonds dans une commune

✚ OP no 3001117

- 7 bulletins de versement pour un montant total de Fr. 1'700'000.00
- Talon de l'ordre classé à la commune : « Transfert UBS 600'000.00 »
- Transfert effectif sur le compte UBS de la commune : Fr. 550'000.00
- Fr. 50'000.00 versés sur le compte privé BCV du comptable
- Bulletin de versement remis à PostFinance pour le versement : « Expropriation »
- Le montant détourné a été comptabilisé en dépenses sous une rubrique « Expropriation » bien qu'aucun bien du comptable n'ait été exproprié par la commune

Für den Kontoinhaber
 Pour le titulaire du compte
 Per il titolare del conto
 Zu Lasten von/Au débit de/A debito di

19-713-1 No 30011117
 Caisse communale de [redacted]
 Transfert **UBS** 600'000.-
 Raiff 500'000.-
 Bcv 400'000.-
 Wkr/Mon/Val CHF
 Barg. 20'000.-
 Totalbetrag/Montant total/importo totale
 1700000.00
 Anzahl Zahlungsbelege 7
 Nombre de titres de paiement
 Numero giustificativi di pagamento
 Ausstelldatum
 Date d'émission
 Data di emissione 11.01.06
 Zu belasten am
 Date du débit
 Da addebitare il
 oder sofort nach Erhalt
 ou immédiatement après réception
 oppure immediatamente all'arrivo

PostFinance
 DIE POST

+	Einzahlung Giro	+	Versement Virement	+	Versamento Girata	+
Einzahlung für/Versament pour/Versamento per		Zahlungsvorder/Mont versement/Monto versamento		17-105680 Vendite N PostFinance 20031160017 4001800170		03.10.2006
Banque Cantonale Valais		Expropriation		Giro des Kontos Virement du compte Girata dal conto 19-713-1		04.01.2006
1950 Sion cpte n° Z 02.031.355-6		1 9 _ 8 1 _ 6		Echec/azione / Verso per / Versato da		
5 0 0 0 0 . 0 0		Administration Communale		[redacted]		
110						
960117 0012400 000010 0005000000>				190000816>		

5. Détournements de fonds dans une commune

- ✚ Le préjudice financier pour la commune s'est élevé à Fr. 249'300.00
- ✚ L'employé a été reconnu coupable de faux dans les titres, de faux dans les certificats et de gestion déloyale des intérêts publics et condamné à une peine privative de liberté de 16 mois avec sursis pendant 2 ans
- ✚ Dans ce jugement, il a été tenu compte que l'employé avait remboursé l'intégralité des montants détournés à la commune

Table des matières

1. Gestion déloyale / corruption / complicité
2. Réforme législative
3. Irrégularités / construction d'un bâtiment communal
4. Facturations fictives dans une commune
5. Détournements de fonds dans une commune
6. Malversations au détriment d'une commune
7. Considérations finales

6. Malversations au détriment d'une commune

- ✚ Le président d'une commune a des doutes à propos de quittances relatives à des acquisitions par le secrétaire communal auprès d'une boutique et sollicite le chef de l'IF pour apprécier les faits (dénonciation des doutes par un tiers)
- ✚ Séance avec le président et la caissière, prise de connaissance et examen de 3 pièces douteuses
- ✚ Audition du secrétaire communal qui reconnaît immédiatement les faits : « *J'ai fait une connerie* »
- ✚ Le secrétaire communal (en poste depuis 20 ans) est suspendu avec effet immédiat
- ✚ L'IF informe immédiatement le juge en vertu de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (fausses quittances pour Fr. 6'000.00)

6. Malversations au détriment d'une commune

- ✚ A la demande de la commune, l'IF a fait l'examen des opérations financières sur une période de 10 ans
- ✚ De cet examen, il en est ressorti que des irrégularités ont été commises au détriment de la commune, soit établissement de fausses factures, prélèvements non justifiés ou sans lien avec l'activité de la commune, augmentation de salaires et rémunérations pour motif d'heures supplémentaires sans autorisation
- ✚ Le montant du préjudice pour la commune s'est élevé à Fr. 596'000.00

265

Quittung
Quittance

Datum
Date: 12.05.2007

Fr. 1500.-

MRS 2000 - Med
MRS sportspersonenpaket

Appareil de mesure
pour l'ectasie
et ST

87

Bie!!a

Comptabilisé le:	
Créancier:	
Cpte de charge:	024 3/0 10
Fr.:	1500.-
Escompte:	
A payer: Fr.	1500.-
Payé le:	

Magnetfeld Resonanz Therapie mit dem MRS 2000 MED

Praxis für Physiotherapie Kerstin Müller

[Startseite](#) | [Impressum](#) | [Kontakt](#)

Praxis
Angebot
Infrarotkabine
Hot-Stone-Massage
Fußreflexzonenmassage
Magnetfeldtherapie
Impressum
Kontakt
Links
AGB

Magnetfeld ist nicht gleich Magnetfeld und nicht jedes Magnetfeld ist für eine erwünschte Zellaktivierung passend! Überraschend ist, es sind nicht die hohen Magnetfeldstärken die eine hohe Wirkung erzeugen, sondern besonders aktivierend scheinen in erster Linie die niedrigen Feldstärken zu sein, die sich maximal in Höhe des natürlichen Erdmagnetfeldes bewegen. Mit der pulsierenden Magnetfeldtherapie von MRS 2000 MED wird das sogenannte biologische Fenster, über das jeder Organismus verfügt, mit einer bewusst niedrigen Intensität frequenzgenau angesprochen. Dadurch werden auf schonende Weise Energiepotenziale freigesetzt, welche die gewünschte Zellaktivierung ermöglichen.

Nutzen Sie die auf Ihre individuellen Bedürfnisse abgestimmte Magnetfeld Resonanz Therapie in meiner Praxis als Gesundheitsprophylaxe und zum allgemeinen Leistungs- und Energieaufbau durch Aktivierung der Funktionen von Stoffwechsel, Durchblutung, Regeneration und der körpereigenen Abwehrkräfte.

Einige Einsatzgebiete der Magnetfeld Resonanz Therapie

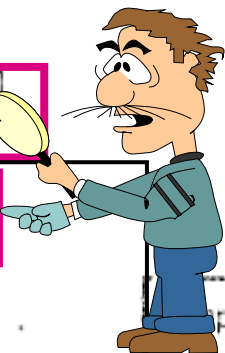
- bei Schlafstörungen
- Stärkung des Immunsystems
- Linderung von Schmerzzuständen, Migräne
- Gesamtvitalisierung und Durchblutungsförderung
- zur unterstützenden Therapie bei Muskelverspannungen
- Mobilisierung bei Gelenk- und Knochenfunktionstörungen

Der Anregung des Blutkreislaufs & des Stoffwechsels kommt zentrale Bedeutung zu, denn es hat sich herausgestellt, dass bei den meisten Erkrankungen Störungen der Durchblutung & des Stoffwechsels wesentliche Faktoren für die Krankheitsentstehung sind.

vor der Behandlung nach ca. 10 Tagen nach ca. 1 Monat

★★★★★
gelistet bei
beautyFITness
EHA 2

<http://www.physiotherapie-plus.de/kim/magnetfeldtherapie.html>



PC Prof

17-04-04

Stabilisé le :

Créancier :

Cpte de charge :

Fr. : 348.-

Escompte :

A payer: Fr. 348.-

Payé le :

1 *13900
I *20900
*34300
*34900
79815

Cartouches
Toner

Achat pour
Photocopie imprimante à LB
RR

[tel.search.ch] L'annuaire électronique

search.ch
Annuaire téléphonique
Liste des résultats
Page détaillée

Détails [Corriger cette inscription](#) | [au résultats de la recherche](#) | [Nouvelle r](#)

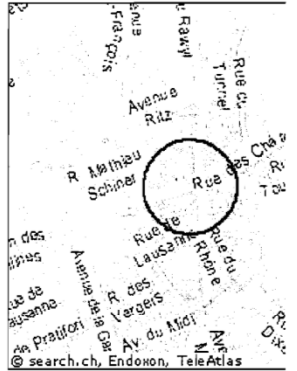
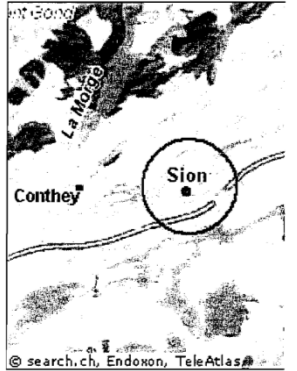
Inscription d'entreprise vCard WebStamp Corriger

Anne-Marie Abbet
Boutique Rêverie's
Grand-Pont 11
1950 Sion/VS
027 322 22 05
FAX 027 322 22 05

Catégories Corriger
Damenbekleidung Detailhandel, Herrenmode

Sites internet
Rêverie's - Lingerie Fine - Sion-
La boutique Rêveries - Lingerie fine à Sion - vous présente sa lingerie féminine et masculine : Aubade, Chantelle, Hom, Lise Charmel, Marie Jo, L'Aventure, PrimaDonna, Passionata, Ravage Bustier, corset, string, guêpière, combinette, bain, www.reveries.ch/39/Contact.html

WebValais - Votre répertoire !
Publicitas - Webvalais - Le répertoire pour votre entreprise. Faites-vous connaître!
www.webvalais.ch/p_branches/lingerie.htm

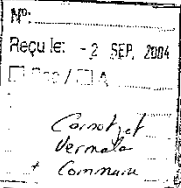



Inspection cantonale des finances

23

Cave Les Sentes
Serge Heymoz
Entre-deux-Torrents
3960 SIERRE

Natel 079 607 60 01
Tel. 027 456 25 78
Fax 027 456 52 44



Administration communale
Bureau communal
Case postale 308

Votre commande

Facture N° 2'544		N° TVA	Date	Echéance	N° client	Page
		331.479	27.08.2004	26.09.2004	102'679	1
TVA	Unité	Millesime	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total
1	75 cl.	2002	Sentes Rouges Assemblage en barrique	36	19.50	702.00
1	75 cl.	2003	Gamay	72	11.50	828.00
				Total brut		1'530.00
				Rabais		-76.50
				TVA 7.6 % incluse	1'453.50	
					102.66	
Total Net en € 969.00		Total net				1'453.50

Un rabais de 5% a été déduit de la facture.
Net à 30 jours. Nous vous remercions de votre commande.
Plus de détails et commande on-line sur www.heymozvins.ch

Comptabilisé le:	
Créancier:	
Date de charge:	01.09.11
Fr.:	1'453.50
Escompte:	
À payer: Fr.	1'453.50
Payé le:	

cave les Sentes
serge heymoz
sierre

COPIE

Entre-deux-Torrents 39
3960 Sierre

A. 079 607 60 01
T. 027 456 25 78
F. 027 456 52 44
serge@heymozvins.ch
www.heymozvins.ch

Monsieur

Maison-Rouge

Votre commande pour mariage

Facture N° 2'544

N° TVA 331.479 | Date 27.08.2004 | Echéance 26.09.2004 | N° client 102'679 | Page 1

TVA	Unité	Millesime	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total
1	75 cl.	2002	Sentes Rouges Assemblage en barrique	36	19.50	702.00
1	75 cl.	2003	Gamay	72	11.50	828.00
				Total brut		1'530.00
				Rabais		-76.50
				TVA 7.6 % incluse	1'453.50	
					102.66	
Total Net en € 969.00		Total net				1'453.50

Un rabais de 5% a été déduit de la facture.
Net à 30 jours. Nous vous remercions de votre commande.
Plus de détails et commande on-line sur www.heymozvins.ch

- 3684

NARCISSE CHARDON
Constructions Métalliques SA
Maîtrise Fédérale

3973 Venthône
Tél. atelier 027 455 46 10
Tél. privé 027 456 21 78
Fax 027 456 26 38
www.chardon-metal.ch

Monsieur

FACTURE No 2210 Venthône, le 21 mars 2005

V/Réf.: *Salle de gym / Coiffeuse*

entre scolaire

Désignation	Quantité	Prix Uni	Montant	T
Modification de la face <i>est</i> porte d'entrée bâtiment selon notre offre du 31.01.2005				
Prix en bloc		3500.00	3500.00	2
SOUS TOTAL :			3500.00	
TVA 7.6 % de: 3500.00 Fr			266.00	2
TOTAL NET : Frs			3766.00	

21 MAI 2005
011 314 10
3766
3766
21 MAI 2005

Avec nos remerciements

Total net payable à 30 jours

CCP 19-4651-6
N° TVA 208.926

09/10 2006 17:30 FAX ++41 27 456 26 38 CHARDON NARCISSE 001/001

NARCISSE CHARDON
Constructions Métalliques SA
Maîtrise Fédérale

3973 Venthône
Tél. atelier 027 455 46 10
Tél. privé 027 456 21 78
Fax 027 456 26 38
www.chardon-metal.ch

Monsieur

FACTURE No 2210 Venthône, le 21 mars 2005

V/Réf.: **Votre villa à :**

Désignation	Quantité	Prix Uni	Montant	T
Modification de la face est de votre jardin d'hiver selon notre offre du 31.01.2005				
Prix en bloc	1	3500.00	3500.00	2
SOUS TOTAL :			3500.00	
TVA 7.6 % de: 3500.00 Fr			266.00	2
TOTAL NET : Frs			3766.00	
A C O M P T E D E :			3766.00	
Facture acquittée :			0.00	

Avec nos remerciements

Total net payable à 30 jours

CCP 19-4651-6
N° TVA 208.926

Serrurerie - Menuiserie Métallique - Jardin d'hiver

la Frileuse
 Marielle Clivaz
 3962 Montana
 Tél. 027/41 25 20
 TVA NO. 285 206

COMMUNE :

Divers articles 1300.-


Code aux 90 ans
 Mme Fischer 700
 Mme
 solde dîner avec 600
 hommes

payé le 5.09.06

TVA 6,5% incluse

cpté 303.319.20 700.-
 cpté 580.300.40 600.-

Comptabilisé le:	
Créancier:	
Code de charge:	voir ci-dessus
Fr.:	1300.-
Escompte:	
A payer: Fr.	1300.-
Payé le:	




LA FRILEUSE
 MARIELLE CLIVAZ
 KETTERIDGE
 3962 MONTANA
 027/481.25.20
 TVA NO.285 206 INC

Divers articles 300.-

payé le 5.09.06

04/09/06 9:12
 000001#1554 11
 MARIELLE

DIVERS	109.00
DIVERS	179.00
DIVERS	17.00
DEDUCT.1	-5.00
SUBTOTAL	300.00
SUM.7.6	300.00
TVA 7.6%	21.19
NET 1	278.81
TOTAL	300.00



la Frileuse

Marielle Clivaz
3962 Montana
Tél. 027/41 25 20
TVA N° 285 206

M...

pr
COMMUNE

articles divers

total 1413.-

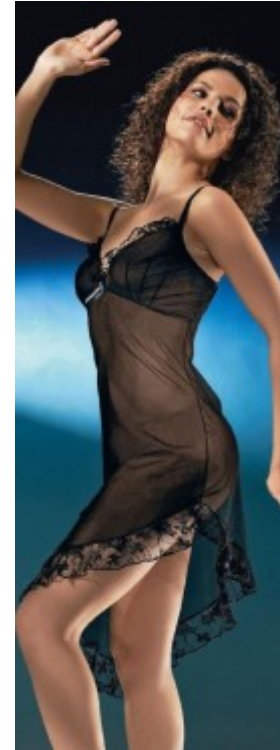
pour sortie des aînés et
personnes qui ont eues 90 ans

Mariette Rey, M. Mounir
et A. Weiss

09.09.2005



**Boutique La Frileuse:
46 factures pour
Fr. 32'000.- c.r.**



6. Malversations au détriment d'une commune

- ✚ Le secrétaire communal occupait au sein de l'administration communale un poste clé qui lui assurait une très confortable rémunération
- ✚ Cela ne l'a pas dissuadé à tromper délibérément la confiance placée en lui au détriment de l'ensemble des contribuables
- ✚ En première instance, le tribunal a condamné, en date du 14.11.2011, le secrétaire communal à une peine privative de liberté de 3 ans, dont 18 mois avec sursis pour escroquerie par métier, gestion déloyale, de faux dans les titres commis dans l'exercice de fonctions publiques (recours déposé)

Table des matières

1. **Gestion déloyale / corruption / complicité**
2. **Réforme législative**
3. **Irrégularités / construction d'un bâtiment communal**
4. **Facturations fictives dans une commune**
5. **Détournements de fonds dans une commune**
6. **Malversations au détriment d'une commune**
7. **Considérations finales**

7. Considérations finales

- ✚ Ces différents mandats ont mis en évidence l'importance d'un contrôle interne approprié et d'un contrôle externe critique
- ✚ Le contrôle externe auprès des communes a été effectué par des fiduciaires privées, membre de la Chambre fiduciaire suisse (donc qualifiées)
- ✚ A titre d'exemple, les conclusions d'un rapport relevaient notamment :
« Les travaux que nous avons effectués n'ont pas décelé de lacune importante au niveau du contrôle interne. Nous concluons donc au bon fonctionnement de celui-ci, même si du point de vue formel, la traçabilité (visas) pourrait être améliorée et la mise en place d'un règlement est toujours souhaitable ».

L'appât du gain



La confiance a ses limites